



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Chers citoyennes et citoyens,

Conformément aux dispositions de la *Loi 122*, adoptée pour reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et pour augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs, et conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2020 de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

Suivant l'audit effectué par la firme externe BCGO S.E.N.C.R.L., le rapport financier 2020 fait état d'un excédent de fonctionnement de 691 102 \$, ce qui représente 7,5 % du budget de fonctionnement de 9,2 M\$ de la Municipalité en 2020. Cet excédent est attribuable en majorité :

- à des revenus de taxes et de mutations plus élevés que prévu, de l'ordre de 375 000 \$, en raison de la vigueur du marché immobilier;
- ainsi qu'à une diminution des dépenses en loisirs et culture, causée par l'annulation et la diminution d'activités de loisirs, d'événements et de spectacles, notamment l'événement *La sortie des saveurs*.

COVID-19

S'il est vrai que la Municipalité a encouru des dépenses afin de se conformer aux exigences sanitaires décrétées dans la foulée de la pandémie de la covid-19, l'annulation d'activités de loisirs, de spectacles et d'événements a contrebalancé ces dépenses imprévues. De ce fait, l'aide financière gouvernementale de 515 563 \$, accordée à la Municipalité pour pallier les effets financiers entraînés par la pandémie de la covid-19, a été affectée au remboursement des sommes empruntées au fonds de roulement de la municipalité.

Afin d'accorder un répit financier à la population dans le cadre de la pandémie de la covid-19, le conseil municipal a reporté, au 13 juillet 2020, la date d'échéance pour les 2 premiers versements des taxes municipales. Toujours dans cette même volonté, en 2021, le conseil municipal a baissé de plus de la moitié son taux d'intérêt pour retard de paiement, lequel est passé de 12 % à 5 %, en plus de décréter un gel de taxes.

PROJETS 2020

En 2020, des immobilisations totalisant un montant de 4 176 951 \$ ont été réalisés. Les projets majeurs incluaient :

- Les études pour le projet de construction d'ouvrages de protection contre les crues printanières;
- L'aménagement du Parc Herménégilde-Dumoulin et l'installation de modules de jeux;
- L'agrandissement de la station d'eau potable, pour y installer une infrastructure de filtration du manganèse;

- Divers travaux d'asphaltage sur la montée du Village ainsi que sur les rues Caron, Julien, Vicky et Valéri-Paquin et l'ajout de corridors scolaires sur Valéri-Paquin.

NIVEAU D'ENDETTEMENT

Le niveau d'endettement de la population joséphoise demeure largement sous la moyenne québécoise pour les municipalités de taille comparable, et ce, depuis de nombreuses années. En effet, selon le profil financier 2019 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'endettement net à long terme par 100 \$ de richesse foncière uniformisée atteint 0,68 \$ à Saint-Joseph-du-Lac, comparativement à 1,83 \$ pour la même classe de population ailleurs au Québec. Le niveau d'endettement net est présenté sous deux formes :

- 1- L'endettement à l'ensemble de la population de Saint-Joseph-du-Lac, attribuable aux projets d'immobilisations dont tous les contribuables bénéficient. Cette dette nette totalise maintenant 2 682 737 \$.
- 2- L'endettement de secteur, qui incombe aux contribuables d'un secteur précis et qui consiste à payer des projets locaux dont les bénéficiaires sont seulement les résidents d'un secteur précis. Cette dette nette totalise maintenant 1 165 984 \$.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport financier détaille la rémunération et l'allocation de dépenses de chacun des membres du conseil municipalité, reçue soit de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme supra-municipal. Voici la rémunération annuelle des membres du conseil municipal en 2020 :

	MAIRE	CONSEILLERS
Municipalité		
Rémunération de base	26 667 \$	10 000 \$
Allocation non imposable	13 333 \$	5 000 \$
SOUS-TOTAL	40 000 \$	15 000 \$
Municipalité régionale de comté		
Rémunération de base	8 827 \$	
Allocation non imposable	3 854 \$	
SOUS-TOTAL	12 681 \$	
TOTAL	52 681 \$	15 000 \$

En terminant, l'année 2020 s'est avérée particulière à bien des égards. Malgré les effets directs et indirects liés à la pandémie, l'administration municipale a su maintenir une saine gestion des fonds publics et a continué à offrir un service de qualité à sa population.

Les projets prévus au Programme triennal d'immobilisations ont tous été réalisés ou sont en cours de réalisation au moment de déposer ce rapport.

Le maire, Benoit Proulx

Présenté à la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac, le 6 juillet 2021.